

## Communiqué du Conseil Syndical

Le Conseil Syndical **F.O.-DGFiP**, réuni les 11, 12 et 13 octobre 2022, s'inscrit plus que jamais dans le respect des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité hors de toute emprise politique.

Une inflation record (près de 7 %) et une augmentation très insuffisante de la valeur du point d'indice (3,5 %) aboutissent à une perte historique et inacceptable de notre pouvoir d'achat. **F.O.-DGFiP** exige une augmentation forte et immédiate de la valeur du point ainsi que son indexation sur l'inflation.

À la DGFiP, les engagements de revalorisation des régimes indemnitaires de la Direction Générale pris en 2021 n'ont pas été tenus. Le Conseil Syndical en exige le respect.

**F.O.-DGFiP** dénonce les 850 nouvelles suppressions d'emplois annoncés aux Finances Publiques pour 2023. Celles-ci sont insupportables dans nos services déjà exsangues. Notre Direction conserve une fois encore son titre de fournisseur officiel de suppressions d'emplois!

Le Conseil Syndical condamne le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics qui dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, fait de tous les agents publics des justiciables. Il dénonce l'absence de textes d'application et refuse qu'on s'en remette uniquement à la jurisprudence pour décider des procédures.

Le « Nouveau Réseau de Proximité » apparaît plus clairement que jamais pour ce qu'il est : une entreprise de liquidation des structures et des missions qui conduit à l'effondrement du service public.

Le Conseil Syndical appelle à l'arrêt immédiat de ces projets funestes et sans fin.

Dans ce contexte, sous couvert de donner la parole aux agents, le remue-méninges constitue l'arme et l'alibi de la Direction Générale pour tenter de légitimer la poursuite de la casse du réseau.

Sans remettre en cause le télétravail volontaire, **F.O.-DGFiP** ne laissera pas la Direction Générale imposer, au nom du rationnement énergétique, la dégradation des conditions de travail dans les services et le transfert des coûts sur les agents. Le Conseil Syndical dénonce toute initiative locale en la matière.

Enfin, **F.O.-DGFiP** rappelle son opposition à une énième réforme des retraites à l'allongement de la durée de cotisation et au report de l'âge légal de départ.

Le Conseil Syndical apporte son soutien aux mobilisations en cours dans les différents secteurs économiques. Il condamne les réquisitions qui portent atteinte au droit de grève et s'inscrira dans les initiatives confédérales.

Le Conseil Syndical appelle les personnels à la mobilisation pour obtenir des augmentations de salaires et de la valeur du point d'indice dans la fonction publique et contre toute tentative de réduire les droits à pensions.

Le Conseil Syndical appelle les agents de la DGFiP à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant et à voter massivement pour les candidates et les candidats **F.O.-DGFiP** lors des élections professionnelles de décembre 2022. C'est en retrouvant la force du collectif qu'ils auront la possibilité de réellement peser sur l'avenir.